

ENERGIES RENOUVELABLES ■ Ligue pour la Protection des Oiseaux

La L.P.O. Aveyron précise sa position sur l'éolien aveyronnais

La LPO Aveyron a toujours accompagné le développement de l'éolien en Aveyron afin que la politique de développement des énergies renouvelables ne soit pas en contradiction avec celle de préservation de la biodiversité. Un ensemble de parcs éoliens de très grande envergure se dessine sur notre département. La LPO Aveyron souhaite à cet égard préciser sa position, et faire valoir un ensemble d'arguments environnementaux et naturalistes qui doivent être à nos yeux impérativement pris en compte.

Cette initiative s'articule sur des aspects purement naturalistes et écologiques, légitimes vis-à-vis de nos domaines de compétences. D'autres perturbations d'ordres sociales, économiques, patrimoniales et paysagères ne sont pas abordées ici. Ces argumentations sont portées par d'autres structures associatives.

Rappelons que les économies d'énergie et l'efficacité énergétique doivent être des priorités. En second lieu, l'énergie éolienne fait partie des énergies amenées à prendre la place des énergies fossiles polluantes responsables de perturbations climatiques très préjudiciables aux équilibres écologiques. A ce titre cette forme d'énergie inépuisable présente des intérêts non négligeables qu'il faut bien évidemment prendre en compte. L'Union européenne a par ailleurs fixé des objectifs à ses membres, et la France doit faire passer la part de ses énergies renouvelables de 15% à 21% d'ici 2015. Si cet objectif est à priori louable, le développement de cette énergie ne doit pas se faire n'importe comment. Il doit prendre en compte un ensemble d'effets induits sur l'environnement naturel dont l'importance ne cesse d'être mise en avant dans le contexte actuel de baisse de la biodiversité.

liennes et dans des cas particuliers les taux de mortalité peuvent atteindre quelques dizaines d'oiseaux par éolienne et par an. Il convient donc de ne pas implanter des parcs sur les secteurs à risque (passages migratoires importants, populations d'oiseaux particulièrement rares ou menacées). Les distances de réaction d'un oiseau se retrouvant face à une éolienne varient de 300 à 500 m en phase diurne, mais chutent à 20 m en phase nocturne (de nombreux oiseaux migrent de nuit). De plus, la réactivité des grands oiseaux voiliers (aigles, vautours, cigognes) est moindre que pour celle des passereaux dans certaines situations aérodynamiques car leur temps de réaction en vol est plus long. Enfin le phénomène d'accoutumance des oiseaux à la présence d'éoliennes dans leur environnement peut augmenter à terme le facteur de risque.

- Les chauves-souris sont aussi très concernées par les collisions. Les études allemandes et américaines montraient déjà des cas de fortes mortalités des chauves-souris depuis quelques années, mais ces résultats étaient alors mis en doute par les développeurs qui les jugeaient exotiques. Il semble que très peu de parcs éoliens soient suivis en Aveyron, mais en 2008 la LPO Aveyron a mis en évidence une mortalité élevée sur le parc éolien de Castelnaud-Pegayrol. Les chiffres sont édifiants car avec une prospection limitée, la mortalité directe d'au moins 73 chauves sou-

ris fut constatée. A ce jour, aucune mesure de réduction des impacts proposée par la LPO n'est adoptée par le développeur et la mortalité continue à un rythme soutenu.

- La perte d'habitat est aussi documentée pour plusieurs espèces. Ainsi un parc éolien sur une zone de regroupement d'une espèce de milieux ouverts peut conduire celle-ci à abandonner le site (montré sur le vanneau huppé en Allemagne par exemple). Ce sont les milieux agricoles, forestiers et naturels qui sont touchés et c'est tout bonnement envisageable dans le contexte actuel (le Grenelle de l'environnement annonçait une perte des surfaces agricoles de 10m² par habitant et par an, et depuis 2009 une amorce de la baisse de la surface forestière française au profit de l'urbanisme).

- Certains parcs peuvent perturber une population d'oiseaux qui se déplacent entre leur zone d'alimentation et leur reposoir ou leur site de nidification. Notre département accueille plusieurs cortèges d'espèces qui potentiellement peuvent être lourdement perturbés.

- Enfin, la présence d'éoliennes sur une voie migratoire entraîne généralement des réactions d'évitement, augmentant d'autant la difficulté du périple.

Les impacts indirects

- Dans tous les cas il existe des perturbations du milieu liées à la création de voies de circulation et de parkings, et par conséquent, à l'augmentation de la fréquentation du site pour des raisons de maintenance ou de tourisme : un parking a par exemple été créé pour permettre la visite du parc éolien de Viarouge.

- La collecte de l'électricité produite se traduit aussi par la mise en place de nouvelles lignes très nocives elles aussi pour l'avifaune (projet de renforcement d'une ligne 400 000 volts dans notre département). La somme de ces effets indirects est largement plus importante que les collisions



elles-mêmes. Ils ne sont pas assez pris en compte actuellement et il faudrait qu'ils prennent de l'importance dans les études préalables à l'implantation. •

La biodiversité est-elle négligée lors de l'implantation des parcs éoliens en Aveyron ?

Lorsque certains des impacts cités précédemment peuvent affecter la biodiversité, la mise en œuvre d'un parc éolien doit s'accompagner de la mise en place de mesures de suivi, de réduction et de compensation des impacts financées par l'exploitant. Qu'en est-il de la mise en œuvre de ces mesures dans le département ? La LPO Aveyron émet de sérieux doutes quand à leur mise en place et leur efficacité sur les parcs déjà en fonctionnement. La mortalité des chauves-souris est-elle aussi importante sur tous les parcs du département ? A-t-on appliqué des mesures de réduction de la mortalité des chauves-souris sur les parcs existants ? A-t-on recréé des habitats favorables aux busards lorsque des éoliennes ont été implantées sur des sites où cette espèce était présente ? A-t-on vérifié l'impact des parcs existants avant d'en construire d'autres à proximité ?..... Nous avons la chance de posséder un territoire particulièrement riche qui est déjà soumis à de fortes perturbations liées aux activités humaines (nouveaux axes de communication, nouvelles zones d'activités, nouveaux lotissements résidentiels). Rappelons que le mitage du territoire représente une des principales causes de l'érosion de la biodiversité et qu'il est en totale contradiction avec la conception des trames vertes et bleues issues du Grenelle de l'environnement.

Rappelons aussi que la production d'énergie renouvelable en Aveyron est bien au delà des objectifs fixés au niveau national et que ces aménagements en particulier au niveau hydraulique ont déjà un impact écologique considérable sur la faune halieutique et l'écologie de nos rivières. La centralisation de la production d'énergies renouvelables (éolien, hydraulique et photovoltaïque) dans les zones moins peuplées se fera au détriment de la biodiversité. Le renforcement de la ligne Très Haute Tension du Sud Aveyron est aussi un appel à concentration des parcs éoliens dans cette partie du département.

Pour toutes ces raisons nous demandons un moratoire sur le développement de l'éolien sur notre département afin qu'un audit sur les impacts territoriaux, une synthèse des travaux de suivi et une évaluation de l'efficacité des mesures compensatoires soit mise en œuvre avant toute poursuite de nouveaux projets. Par ailleurs, la LPO Aveyron est opposée au renforcement de la ligne THT et la mise en place d'un nouveau poste transformateur sur la commune de Saint-Victor-et-Meliéu qui induira assez rapidement la construction de nombreux parcs éoliens, centrales hydrauliques et parcs photovoltaïques. •

L'impact des éoliennes sur la biodiversité est multiple

Les impacts directs

- L'impact le plus facile à éviter est la disparition d'une station écologique : par exemple la disparition d'une population, d'une plante rare ou d'une zone humide d'intérêt patrimonial. Il suffit souvent de déplacer l'éolienne de quelques centaines de mètres pour éviter le pire.

- Les oiseaux peuvent entrer